

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître d'ouvrage : Mairie de Scignac

Objet du marché : rénovation de la salle polyvalente et de l'école

Date et heure limites de remise des offres : 18/02/2016 à 12 h.

Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur	3
Article 2 - Objet de la consultation	3
2.1 - Objet du marché.....	3
2.2 - Procédure de passation	3
2.3 - Forme du marché.....	3
Article 3 - Dispositions générales	3
3.1 - Décomposition du marché.....	3
3.2 - Délai d'exécution.....	3
3.3 - Modalités de financement et de paiement	3
3.4 - Forme juridique de l'attributaire	3
3.5 - Délai de validité des propositions	3
3.6 - Variantes et options	4
Article 4 - Dossier de consultation	4
4.1 - Contenu du dossier de consultation	4
4.2- Mise à disposition du dossier de consultation.....	4
4.3 - Modification de détail au dossier de consultation.....	4
Article 5 - Présentation des propositions	4
5.1 - Documents à produire.....	4
5.2 - Compléments à apporter au cahier des charges	5
5.3 - Langue de rédaction des propositions.....	5
5.4 - Unité monétaire.....	5
5.5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
5.6 - Négociation	6
Article 6 - Jugement des propositions.....	6
Article 7 - Renseignements complémentaires	7

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

Mairie de Scignac
Place de la Mairie
29640 SCRIGNAC

Article 2 - Objet de la consultation

2.1 - Objet du marché

La consultation porte sur la rénovation de la salle polyvalente de la commune de Scignac.

2.2 - Procédure de passation

La consultation prend la forme d'une procédure adaptée ouverte en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2.3 - Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3.1 - Décomposition du marché

3.1.1 - Lots

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

3.1.2 - Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3.1.3 - Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3.2 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations court à compter de la date prescrite par ordre de service du marché.

3.3 - Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

3.4 - Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

3.5 - Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Pour les marchés en procédure adaptée, ce délai court à partir de la remise de la dernière offre en cas de négociation.

3.6 - Variantes et options

3.6.1 - Variantes

Les variantes techniques ne sont pas autorisées.

3.6.2 - Options

Il n'est pas prévu d'option.

Article 4 - Dossier de consultation

4.1 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation
- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières
- le cahier des clauses techniques particulières
- le programme

4.2- Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible sur le site : www.amf29.fr

Il est également disponible à la mairie de Scignac, aux horaires d'ouverture au public :

- du lundi au vendredi 9 h à 12 h et de 14 h à 17 H sauf le mercredi de 9 h à 12 h

4.3 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Article 5 - Présentation des propositions

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

5.1.1 - Pièces de la candidature

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics (DC1 ou équivalent) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre) ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent) ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

5.1.2 - Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement daté et signé
- Une proposition méthodologique précisant :

1- La présentation de l'équipe

- moyens humains dédiés au projet

Le candidat devra prouver sa capacité matérielle et humaine à gérer l'ensemble du projet dans le temps. Un organigramme pourra par exemple expliciter l'interlocuteur unique de la maîtrise d'ouvrage ainsi que les différentes personnes intervenant au fur et à mesure des différentes phases.

- compétences des membres

Chaque membre de l'équipe présentera son parcours, son approche et ses compétences. L'équipe devra ainsi démontrer sa capacité à traiter des problématiques de rénovation de salle polyvalente en présentant son expérience dans le domaine.

2- La méthodologie proposée

Une note méthodologique détaillée pour chaque phase de l'étude sera présentée de manière à ce que le maître d'ouvrage puisse évaluer la bonne compréhension du sujet et des enjeux par le candidat.

3- Le planning

Chaque phase devra faire l'objet d'une proposition de planning (délai d'exécution). La durée globale de l'étude sera présentée hors périodes de validation par le maître d'ouvrage.

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

5.2 - Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5.3 - Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5.4 - Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5.5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre sur support papier et sous pli cacheté portant la mention suivante : " Rénovation de la salle polyvalente et de l'école - NE PAS OUVRIR ".

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Scignac
Place de la Mairie
29640 SCRIGNAC

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal. à l'adresse ci dessous :

Mairie de Scignac
Place de la Mairie
29640 SCRIGNAC

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées, soit le Jeudi 18/02/2016 à 12 h ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

5.6 - Négociation

La collectivité se réserve le droit de procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre. La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats présélectionnés. La négociation porte sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché et le montant de la rémunération.

Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

Article 6 - Jugement des propositions

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Seront recevables les candidatures présentant des garanties techniques et financières suffisantes au vu des déclarations et attestations mentionnées à l'article 5.1.1 - Pièces concernant la candidature - du présent règlement de la consultation

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants :	40%
- <i>présentation de l'équipe</i>	14%
<i>Moyens humaines dédiés au projet</i>	7%
<i>Compétences des membres</i>	7%
- <i>qualité de la méthodologie</i>	14%
- <i>pertinence du planning</i>	12%
Prix des prestations	60%

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

A l'issue de ce premier classement, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l'attributaire.

A cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions **au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres, soit avant le 11/02/2016 à 12 heures** et devront s'adresser à :

Mairie de Scignac
Place de la Mairie
29640 SCRIGNAC
Monsieur Georges Morvan
Fonction : maire
Numéro de téléphone : 02 98 78 20 15
Courriel : mairie.scignac@wanadoo.fr